



Conseil de sécurité

Distr. générale
5 juin 2007
Français
Original : anglais

Rapport présenté par le Secrétaire général en application du paragraphe 30 de la résolution 1546 (2004)

I. Introduction

1. Au paragraphe 30 de sa résolution 1546 (2004), le Conseil de sécurité a prié le Secrétaire général de lui rendre compte, tous les trois mois, de l'exécution des tâches confiées à la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI). Le présent rapport est le douzième qui est soumis en application de cette résolution.

2. Le rapport fait le point sur des activités menées par l'ONU en Iraq depuis le rapport précédent (S/2007/126) du 7 mars 2007. Il récapitule les principaux faits politiques survenus pendant la période à l'examen, notamment les mesures prises par le Gouvernement iraquien afin de réduire la violence et promouvoir la réconciliation nationale, ainsi que les faits nouveaux survenus aux niveaux régional et international concernant l'Iraq. Il donne aussi des informations à jour sur les activités menées par mon Représentant spécial pour l'Iraq, Ashraf Jehangir Qazi, et rend compte des conditions de sécurité et des questions opérationnelles et de sécurité.

II. Résumé des principaux faits nouveaux survenus en Iraq

A. Évolution de la situation politique

3. La situation en Iraq demeure précaire malgré le succès initial du renforcement des mesures de sécurité au cours des derniers mois. Les attaques des insurgés persistent et le nombre de victimes civiles continue d'augmenter. On a noté une brève accalmie dans le niveau des violences sectaires au début de la période considérée, mais il apparaît maintenant que les milices ont repris leurs activités, y compris les meurtres et enlèvements ciblés. Le danger que représente la violence pour le processus politique a été illustré par l'attentat à la bombe perpétré contre le Parlement iraquien le 12 avril, au cours duquel un législateur a été tué, et plusieurs autres ont été blessés. Le Conseil des représentants s'est réuni en session extraordinaire le jour suivant, afin de condamner l'attaque et de démontrer sa détermination. Au sud de Bagdad, l'aggravation des tensions politiques dans les provinces de Bassorah et de Qadissiyah a entraîné une escalade de la violence dans ces gouvernorats. Le Gouvernement iraquien a continué d'associer les dirigeants



politiques et religieux de tendances très diverses à la promotion de son plan de réconciliation nationale. Les efforts déployés par le Premier Ministre Nouri al-Maliki afin de concilier les diverses exigences au sein de sa coalition gouvernementale ont été à nouveau compromis par le retrait d'alliés majeurs au sein de son gouvernement.

4. Le 7 mars, le Parti Fadhila, qui dispose de 15 sièges au Parlement, s'est retiré de l'Alliance iraquienne unie, principal bloc du gouvernement d'unité nationale. Le 16 avril 2007, le bloc sadriste, au sein de l'Alliance, a retiré ses six ministres du gouvernement du Premier Ministre. Contrairement à novembre 2006, les Sadristes n'ont pas cette fois suspendu la participation de leur 30 législateurs au Conseil des représentants. Le 24 mai, le Premier Ministre Al-Maliki a proposé au Conseil des candidats aux six postes ministériels vacants.

5. Peu après, le 5 mai, les dirigeants du bloc parlementaire sunnite Tawafuq, dont le Vice-Président Tareq Al-Hashemi, ont menacé de se retirer de la coalition gouvernementale, se déclarant déçus par le fait que le Gouvernement n'aurait manifesté ni la capacité ni la volonté de répondre à leurs préoccupations, notamment celles concernant le processus de révision constitutionnelle. Le 7 mai, à l'issue d'une réunion avec le Premier Ministre Al-Maliki, le Cabinet du Vice-Président Al-Hashemi a publié une déclaration indiquant que la réunion avait contribué à faire avancer le processus politique. L'Alliance kurde, qui compte 53 sièges au Conseil des représentants, aurait également menacé de quitter le Gouvernement à la fin de mars, si un référendum sur le statut final de Kirkouk n'était pas organisé avant la fin de 2007.

6. Le 29 mars 2007, le Ministre de la justice, Hashim al-Shibli, a annoncé que le Gouvernement avait approuvé les recommandations faites en février 2007 par la Haute Commission sur l'application de l'article 140 concernant la détermination du statut final de Kirkouk et d'autres territoires contestés. Il a souligné qu'il ne serait pas recouru à des mesures coercitives ou à l'emploi de la force pour l'application des décisions relatives à la réinstallation et à l'indemnisation de milliers de familles arabes qui avaient été transférées à Kirkouk dans le cadre de la campagne d'« arabisation » de l'ancien régime. L'Alliance du Kurdistan s'est félicitée de cette décision, tandis que les représentants turcomans et sunnites, de même que les Sadristes, l'ont dénoncée car, à leur avis, elle ne tenait pas compte des droits des familles concernées et ne réglait pas la question des revendications foncières. Moqtada al-Sadr a suspendu deux de ses ministres qui avaient voté pour les recommandations.

7. Le projet de loi sur les hydrocarbures et ses annexes ont été approuvés par le Conseil des ministres le 27 février, mais ils n'ont pas été soumis à la Commission du pétrole et du gaz du Conseil des représentants. Aucune décision n'a été prise sur la question de savoir si cette loi fera l'objet d'un vote en tant que partie intégrante d'un ensemble de dispositions comprenant des annexes et des dispositions législatives complémentaires ou en tant que texte séparé. Les quatre annexes à l'examen portent sur l'attribution des champs pétrolifères, et des lois connexes sont actuellement mises au point concernant le partage des recettes, la structure du Ministère du pétrole et la création d'une compagnie pétrolière nationale. Suivant le projet de loi, cette société exercerait sa juridiction sur les champs pétrolifères du pays et aurait capacité de contracter. Un conseil fédéral du pétrole et du gaz serait chargé d'élaborer toutes les politiques relatives aux contrats et de régler les autres

questions industrielles. Un groupe d'experts iraqiens et étrangers conseillerait le Conseil fédéral avant la conclusion de tout contrat.

8. Plusieurs parlementaires et membres du Gouvernement, dont le Vice-Président Al-Hashemi, ont déclaré qu'ils préféreraient examiner ces textes après l'achèvement de la révision constitutionnelle, laquelle affecte directement les dispositions clefs de la loi sur les hydrocarbures. Plusieurs blocs politiques ont émis de vives objections à l'égard de certaines dispositions de la loi. La Fédération des unions pétrolières s'est déclarée préoccupée par les arrangements potentiels en matière de répartition de la production et a organisé plusieurs manifestations à Bassorah afin d'exprimer ses inquiétudes.

9. Le 26 mars, le Conseil de la présidence et le Cabinet du Premier Ministre ont diffusé un projet de loi sur la responsabilité et la justice qui modifierait le processus actuel de débaasification. Ce texte prévoit en effet un délai de trois mois pour récuser d'anciens baasistes, au motif qu'ils auraient participé à la répression instituée par l'ancien régime, après quoi, ils bénéficieraient de l'immunité juridictionnelle pour leurs actes antérieurs, pourraient postuler à un emploi dans le secteur public et percevoir une pension de retraite. Les anciens officiers de l'armée et les membres du service de sécurité ayant un grade supérieur à celui de commandant ne seraient pas réintégrés dans le secteur public mis ils percevraient leur pension de retraite. Le projet de loi affaiblit également les pouvoirs de la Commission de débaasification en accordant plus de pouvoirs aux juges indépendants. Il demande l'abolition de la Commission dans les six mois suivant la ratification de la loi. Le Président de la Commission de débaasification, Ahmad Chalabi, a élaboré son propre projet de loi, lequel a été transmis à la Commission juridique, après avoir été examiné par la Commission de débaasification du Conseil des représentants. L'existence de projets concurrents a suscité un débat politique intense et, le 21 avril, le bloc sadriste a rejeté les amendements proposés aux procédures régissant la débaasification, les déclarant inconstitutionnels.

10. Le 11 mai, les parlementaires sadristes et sunnites ont recueilli les signatures de 144 parlementaires demandant l'établissement d'un calendrier pour le retrait d'Iraq de la force multinationale. La pétition, qui a été signée par une majorité de parlementaires, a été soumise au Président du Conseil des représentants. La plupart des membres ont estimé qu'elle n'était pas contraignante mais elle demandait effectivement au Gouvernement de fixer une date limite pour le retrait des troupes étrangères et aux Ministres de la défense, de l'intérieur et de la sécurité nationale de déterminer une date à laquelle les forces iraqiennes seraient prêtes à assumer la responsabilité principale des opérations de sécurité dans le pays.

11. Le 11 mai, le Conseil suprême de la révolution islamique en Iraq, le partenaire principal de l'Alliance iraqienne unie, avec 36 sièges au Parlement, a publié un communiqué en 49 points, déclarant qu'il avait modifié son nom en Conseil suprême islamique en Iraq. Le Premier Ministre s'est rendu à Ramadi le 13 mars afin de rencontrer des responsables provinciaux, des chefs de la sécurité et des chefs tribaux du gouvernorat d'Anbar. C'était sa première visite dans la province à majorité sunnite. Le 6 avril, le Cabinet du Premier Ministre a annoncé sa décision, adoptée à la fin de mars, de verser une pension de retraite aux officiers supérieurs des forces armées de Saddam Hussein. Une conférence réunissant les cheikhs tribaux d'Anbar a été convoquée le 15 avril 2007 par le Front du salut d'Al-Anbar. Les participants ont demandé l'instauration d'une coopération avec les forces

multinationales et iraqiennes. Le Front, qui comprend 17 tribus, a été créé en septembre 2006 en tant qu'aile paramilitaire pour lutter contre la menace posée par Al-Qaida dans la province d'Anbar.

12. Lors de sa création, en novembre 2006, la Commission de révision constitutionnelle a fixé la date limite du 15 mai 2007 pour la transmission au Parlement de son rapport sur les amendements constitutionnels recommandés. Cette date a par la suite été reportée au 22 mai, en raison des vacances parlementaires. Le 23 mai, la présidence de la Commission a informé le Conseil des représentants qu'elle avait établi un projet de rapport sur la base d'un consensus entre ses membres, comprenant notamment des propositions sur le partage des pouvoirs entre le Gouvernement fédéral et les régions, et la gestion des recettes pétrolières. La Commission a demandé un nouveau délai d'un mois, afin de résoudre les questions politiquement sensibles en suspens, comprenant l'application de l'article 140 (règlement du statut de Kirkouk et des autres territoires contestés) et les pouvoirs de la présidence. Pour être adoptées, les formulations proposées par la Commission devront obtenir le soutien de divers dirigeants politiques iraqiens et l'appui de la population lors d'un éventuel référendum. Les dirigeants politiques iraqiens n'ont pas encore approuvé ses projets de recommandation.

B. Faits nouveaux au niveau régional

13. Pendant la période considérée, plusieurs faits et événements se sont produits dans la région, qui concernent l'Iraq. Le 10 mars, une réunion de hauts fonctionnaires a été convoquée à Bagdad pour préparer une réunion ministérielle élargie des ministres des affaires étrangères des États voisins. À la réunion, le Premier Ministre al-Maliki a lancé un appel à tous les participants afin qu'ils aident conjointement l'Iraq à surmonter ses nombreuses difficultés. Il a été décidé en principe de créer trois groupes de travail afin d'examiner les questions relatives à la sécurité des frontières, aux hydrocarbures et à l'énergie, et aux réfugiés. Divers participants ont estimé que la réunion constituait une première étape positive vers la promotion d'une coopération régionale sur l'Iraq.

14. Le 4 mai, le Gouvernement égyptien a accueilli la Conférence ministérielle élargie des pays voisins de l'Iraq à Charm-el Cheikh, à laquelle ont participé des représentants des membres permanents du Conseil de sécurité, de l'Union européenne, du Groupe des huit, de Bahreïn, de l'Égypte, de la Ligue des États arabes, de l'Organisation de la Conférence islamique et de l'ONU. À l'issue de la réunion, les participants ont réaffirmé la souveraineté, l'intégrité territoriale, l'indépendance politique et l'unité nationale de l'Iraq. Ils se sont également engagés à respecter les principes de non-ingérence dans ses affaires intérieures et de bon voisinage avec tous ses voisins. Les participants ont approuvé la création des trois groupes de travail et se sont engagés à les appuyer par leur participation active et la fourniture d'une assistance technique. Ils ont souligné le rôle utile joué par l'ONU à l'appui des processus politiques en cours en Iraq, et se sont félicités des contributions positives apportées par la Ligue des États arabes et l'Organisation de la Conférence islamique. Il a été décidé que la prochaine conférence ministérielle se tiendrait à Istanbul (Turquie).

15. Le 28 avril, les États-Unis d'Amérique et la République islamique d'Iran ont tenu une réunion, au niveau des ambassadeurs, à Bagdad, à laquelle a participé le

Premier Ministre al-Maliki. C'était la première réunion de ce type entre les deux pays depuis la rupture de leurs relations diplomatiques en 1979. Les parties ont limité leurs pourparlers à la situation en matière de sécurité en Iraq. Une préoccupation majeure pour la République islamique d'Iran est la détention de cinq de ses nationaux, arrêtés le 10 janvier 2007, par les forces de la coalition. Le Gouvernement iraquien et le Président de la région du Kurdistan se sont efforcés d'obtenir leur libération. Depuis leur arrestation, la force multinationale a autorisé le Comité international de la Croix-Rouge à leur rendre deux fois visite.

C. Faits nouveaux survenus sur le plan international

16. Le Premier Ministre iraquien a séjourné au Japon et en République de Corée du 8 au 12 avril. Le Japon a annoncé qu'il accorderait un prêt à l'Iraq d'un montant de 862 millions de dollars, remboursable sur 40 ans, avec une période de grâce de 10 ans. Ces fonds serviront à financer la construction d'une installation pétrolière reliant des oléoducs dans le sud de l'Iraq, des unités de raffinage du pétrole et des unités de production d'engrais, et à améliorer la distribution de l'électricité. Le prêt fait partie du montant d'un programme d'aide de 6 milliards de dollars que le Japon avait annoncé en 2003. Le 5 avril, le Cabinet du Premier Ministre iraquien a annoncé qu'il avait négocié un prêt d'un montant de 500 millions de dollars auprès de la Banque mondiale à des fins de reconstruction. Le 12 avril, le Premier Ministre a signé un mémorandum d'accord avec la République de Corée en matière de coopération pour l'exploitation de gisements pétrolifères.

17. Les 17 et 18 avril, le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés a convoqué une conférence internationale à Genève, afin d'examiner les besoins humanitaires des Iraquiens déplacés en Iraq et dans les pays voisins. La réunion a rassemblé des représentants de 60 pays, lesquels ont reconnu qu'il était urgent d'endiguer l'exode de population, tout en aidant les personnes dans le besoin et en fournissant un appui aux pays voisins qui accueillent les réfugiés. Le HCR s'est félicité de l'esprit positif et constructif qui a régné à cette occasion. Les participants ont également reconnu qu'il était essentiel de rechercher un règlement politique élargi et de promouvoir la réconciliation nationale afin d'améliorer la situation sur le terrain en vue du retour des réfugiés et des personnes déplacées.

18. Le 3 mai, le Pacte international pour l'Iraq a été lancé à Charm el-Cheikh (Égypte). L'événement lui-même a été précédé par une tournée régionale effectuée par le Premier Ministre al-Maliki afin d'obtenir un appui pour le Pacte. Le Premier Ministre et moi-même avons coprésidé la conférence, à laquelle ont participé 75 délégations. Les participants ont adopté à l'unanimité une résolution réaffirmant leur volonté commune de coopérer avec le Gouvernement iraquien afin d'assurer la sécurité et la stabilité de l'Iraq, tout en soulignant la nécessité d'instaurer un dialogue national, d'améliorer la gouvernance, d'adopter des mesures de lutte contre la corruption, d'assurer une protection égale à tous les Iraquiens, et de mettre en place un cadre institutionnel fondé sur les principes du droit. Les participants ont décidé de se réunir régulièrement afin de coordonner leurs efforts et d'examiner les progrès accomplis en ce qui concerne ces réformes et cette assistance. On notera en particulier que les représentants ont annoncé des montants considérables en ce qui concerne l'allègement de la dette et l'aide financière. Les participants ont démontré qu'il existait un vaste soutien international à la population et au Gouvernement

iraquiens en ce qui concerne la reconstruction de leur pays. J'ai également déclaré que l'ONU apporterait son plein appui à l'application du Pacte international.

III. Le point sur les activités de la Mission

A. Activités politiques du Représentant spécial du Secrétaire général

19. Mon Représentant spécial, Ashraf Jehangir Qazi, a maintenu des contacts avec les responsables politiques, les dirigeants religieux et les chefs tribaux irakiens. Afin d'obtenir une assistance effective dans des délais raisonnables en ce qui concerne les domaines électoral et constitutionnel, il a eu des entretiens avec des représentants du Gouvernement irakien, et des membres du Conseil des représentants et la communauté diplomatique. Il a souligné à diverses reprises la nécessité d'adopter une approche politique plus inclusive de l'application du Plan de sécurité pour Bagdad.

20. Mon Représentant spécial a appuyé les efforts du Gouvernement irakien visant à établir des contacts avec les acteurs régionaux et la communauté internationale. Le 10 mars, il a participé à une réunion de hauts fonctionnaires convoquée en préparation d'une réunion ministérielle élargie sur l'Iraq. Le 16 mars, il était à New York pour participer à une réunion préparatoire sur le Pacte international avec l'Iraq. Les 3 et 4 mai, il a assisté au lancement du Pacte international et à la réunion ministérielle élargie des pays voisins de l'Iraq à Charm el-Cheikh.

21. Je me suis rendu en Iraq le 22 mars, pour la première fois depuis ma prise de fonctions en tant que Secrétaire général et j'ai eu des entretiens avec des dirigeants irakiens d'horizons très divers. Cette visite m'a également permis de me rendre compte par moi-même de l'important travail effectué par la MANUI. Mon Représentant spécial a également accueilli des visites du Haut-Commissaire des Nations Unies aux réfugiés, Antonio Guterres, les 30 et 31 mars, et de mon Conseiller spécial, Ibrahim Gambari, du 6 au 9 avril. Il a par la suite participé à la conférence internationale sur les personnes déplacées et réfugiés irakiens à Genève, les 17 et 18 avril.

22. À Bagdad, mon Représentant spécial et la MANUI ont travaillé en étroite coopération avec le Gouvernement irakien, la Banque mondiale, l'Union européenne et les co-présidents du Mécanisme des fonds internationaux pour la reconstruction de l'Iraq en vue de la mise en place de secrétariats pour le Mécanisme et pour le Pacte international. Il a également reçu des représentations d'Iraquiens et d'autres personnes au sujet des questions relatives aux droits de l'homme, y compris aux détenus. Lors de pourparlers étendus avec des hommes politiques irakiens et des diplomates de haut rang, l'état de l'application de l'article 140 de la Constitution irakienne sur Kirkouk est apparu comme étant une question de plus en plus prioritaire.

B. Activités en matière d'appui constitutionnel

23. Le Bureau de l'appui constitutionnel de la MANUI, avec un financement important de l'Union européenne, a fourni une assistance technique et un soutien logistique à la Commission de révision constitutionnelle du Conseil des représentants. À la reprise de la session du Parlement, en mars 2007, le Bureau a fourni des conseils à la Commission dans les domaines suivants : fédéralisme, répartition des richesses, rôles respectifs du pouvoir judiciaire et des institutions indépendantes, Conseil fédéral iraquien, ou chambre haute, protection constitutionnelle des droits de l'homme, et considérations procédurales relatives à la révision constitutionnelle elle-même. Le Bureau a facilité le processus de révision constitutionnelle en transmettant sept communications sur les principaux domaines de délibération et en répondant aux demandes de la Commission concernant des options de formulation textuelle. Il a maintenu des contacts directs avec la Commission pendant toute la période à l'examen.

24. Dans le cadre des conseils techniques fournis à la Commission de révision, la MANUI a engagé un vaste dialogue sur la révision constitutionnelle et les éléments du fédéralisme iraquien avec des responsables politiques fédéraux et provinciaux et des hauts fonctionnaires. La Mission a organisé deux ateliers à Erbil, les 27 et 28 mars 2007, sur la révision constitutionnelle et le fédéralisme iraquien, l'un à l'intention des gouverneurs et des présidents de conseils provinciaux, et l'autre, à l'intention des membres du Gouvernement régional du Kurdistan. Les participants ont examiné de nombreuses questions, y compris les principaux problèmes liés au processus de révision constitutionnelle, les principes du fédéralisme et le partage des pouvoirs, le fédéralisme budgétaire et le partage des richesses, la législation relative à la création de régions et le rôle des gouvernorats, l'importance du maintien de la fourniture de biens et services publics pendant le passage des gouvernorats aux régions, les mécanismes de coordination intergouvernementale et la relation entre la Constitution iraquienne et les constitutions régionales ultérieures. Le Bureau de l'appui constitutionnel a également coordonné l'assistance bilatérale internationale par le biais de réunions périodiques de coordination internationales.

25. Durant ses interactions avec la Commission de révision constitutionnelle et les dirigeants politiques irakiens, le Bureau de l'appui constitutionnel a concentré son attention sur les questions essentielles qui détermineront le fonctionnement du système fédéral iraquien. On mentionnera dans ce contexte l'établissement d'un partage équilibré des pouvoirs entre le Gouvernement fédéral et les régions, et la fourniture de garanties sur le partage et la répartition automatique des recettes du pétrole et du gaz au niveau national. Ces questions figurent aussi parmi les plus sensibles politiquement et il sera difficile de parvenir à un accord consensuel sur ces sujets. La Commission a examiné avec attention les modifications de fond portant sur ces questions, bien qu'elles ne correspondent pas toujours exactement aux recommandations du Bureau de l'appui constitutionnel ou aux formulations préférées. Toutefois, si certains des amendements examinés actuellement sont finalement adoptés, ils pourraient contribuer dans une certaine mesure à aider le gouvernement national à jouer un rôle de coordination nécessaire au sein du système fédéral décentralisé envisagé par la Constitution iraquienne. Le caractère constructif des délibérations de la Commission montre que ses membres s'efforcent de tenir compte des préoccupations exprimées par les diverses communautés en ce qui concerne la Constitution.

26. Enfin, le Bureau de l'appui constitutionnel a également coordonné l'assistance bilatérale et internationale par le biais de réunions de coordination périodiques et formulé des observations sur des propositions législatives parallèles comportant une dimension constitutionnelle importante, comme le projet de loi sur les hydrocarbures et la loi sur la mise en place d'institutions régionales.

C. Activités d'assistance électorale

27. À la suite de l'adoption de la loi portant création de la Haute Commission électorale indépendante permanente, en janvier 2007, le Conseil des représentants a voté le 28 avril afin d'approuver la candidature de neuf personnes pour des mandats de cinq ans en tant que membres de la Commission. Le processus de sélection a été observé par le personnel électoral de la MANUI qui a pu accéder librement à toutes les demandes et aux délibérations du Comité des candidatures. La Mission a publié un rapport d'observation, concluant que le processus de sélection était conforme à la législation iraquienne et aux propres procédures du Comité. Par la suite, le Bureau de la Commission électorale a désigné de nouveaux membres pour un mandat d'un an, y compris le Président, le Vice-Président, le chef des observateurs électoraux et le Rapporteur. Les principales communautés sont représentées au nouveau Bureau, lequel a demandé à la Mission de continuer à fournir une assistance technique.

28. Le Mécanisme des fonds internationaux pour la reconstruction de l'Iraq a approuvé un programme de renforcement des capacités, d'un coût de 6 millions de dollars, afin de former le personnel et les membres du Bureau de la Haute Commission électorale. La Mission fait tout son possible pour soutenir les efforts visant à maintenir le personnel électoral iraquien à la Commission dont l'effectif a été réduit de 30 % depuis la dernière élection en 2005. L'offre du Gouvernement indien d'accueillir des stages d'orientation et des réunions d'information à New Delhi pendant la première semaine de juin est très appréciée. Cela permettra aux experts électoraux indiens de transmettre leurs vastes connaissances sur les meilleures pratiques aux nouveaux membres du Bureau.

29. Des difficultés considérables devront être surmontées en ce qui concerne la préparation des processus électoraux futurs. L'absence de progrès dans l'établissement des listes électorales, dont la dernière mise à jour remonte à 2005, est particulièrement préoccupante. Les consultations se poursuivent au sein du Conseil des représentants, afin de mettre au point une législation permettant d'organiser un référendum sur les territoires contestés, y compris Kirkouk, des élections dans les gouvernorats et un référendum sur des amendements éventuels à la Constitution. La capacité de la MANUI de faciliter ces délibérations et de fournir une assistance technique est entravée par le renforcement des mesures de sécurité, tant au Parlement iraquien que dans les locaux de la Commission électorale. Dans ces conditions difficiles, la Mission poursuit ses efforts afin de renforcer la capacité opérationnelle du personnel de la Commission et de son nouveau Bureau.

D. Activités dans le domaine des droits de l'homme

30. La MANUI a continué de rencontrer des représentants du Gouvernement et de la société civile et de nombreux citoyens irakiens, afin d'évaluer l'état actuel de la situation des droits de l'homme en Iraq. J'ai accueilli favorablement la décision

prise récemment par le Ministère iraquien de l'intérieur d'accorder à la MANUI l'accès à tous ses centres de détention. La coopération du Gouvernement dans ce domaine est vivement appréciée. La Mission compte commencer ces visites en juin.

31. Il existe en Iraq un certain nombre de préoccupations urgentes dans le domaine des droits de l'homme. On mentionnera notamment l'augmentation du nombre de détenus et de personnes internées pour des raisons de sécurité au cours des deux derniers mois à la suite de l'intensification des opérations de sécurité, la nécessité de faire tous les efforts possibles afin de traduire en justice les membres du personnel des services de répression soupçonnés de violations graves des droits de l'homme, les tensions intercommunautaires et la violence visant des minorités ethniques et religieuses, ainsi que les conditions actuelles en matière de liberté d'expression, laquelle se détériore chaque fois que des journalistes ou des représentants des médias sont attaqués. Je continue d'exhorter le Gouvernement iraquien à faire tout son possible pour traduire en justice les auteurs de ces violences et renforcer les institutions qui encouragent le respect de la légalité, en particulier les forces de sécurité et le pouvoir judiciaire.

32. Le 25 avril, la MANUI a lancé son dixième rapport sur les droits de l'homme, portant sur la période de janvier à mars 2007. Elle y a réaffirmé qu'une stabilité et une sécurité durables ne pouvaient être instaurées qu'en assurant la protection des droits fondamentaux et le respect de la dignité humaine. Dans ce contexte, la Mission a mis l'accent sur un certain nombre de préoccupations ayant trait à la description exacte de la situation actuelle des droits de l'homme dans le pays, notamment la collecte et le traitement systématiques d'informations sur les victimes enregistrées dans des hôpitaux et les instituts médico-légaux dans tout le pays. J'ai demandé à la MANUI et au Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme de travailler en étroite collaboration avec le Gouvernement sur le meilleur moyen de traiter cette question et les autres questions importantes susmentionnées, afin d'améliorer rapidement la situation dans le domaine des droits de l'homme, préoccupation prioritaire pour la communauté internationale. J'espère vivement que nous pourrions renforcer notre coopération à ce sujet.

E. Reconstruction, développement et aide humanitaire

33. En dépit de la prise de conscience de plus en plus marquée de l'existence d'une crise humanitaire en Iraq et des préoccupations de plus en plus importantes qu'elle suscite, la situation a continué de se détériorer au cours de la période considérée. La violence a dominé les discussions concernant l'action humanitaire. En moyenne, chaque décès signalé laisse six membres d'une même famille sans ressources. Le nombre de plus en plus important de personnes déplacées est également préoccupant : d'après le HCR, les déplacements se poursuivent au même rythme et, depuis l'attentat contre la mosquée de Samarra, en février 2006, le nombre de personnes déplacées a dépassé les 800 000, et 30 000 à 50 000 personnes fuient chaque mois l'Iraq pour s'installer dans des pays voisins.

34. La violence a également un impact très important sur les enfants et leur scolarisation. L'UNICEF, l'Office central de la statistique et des technologies de l'information du Ministère de la planification et de la coopération pour le développement et le Bureau régional statistique kurde ont récemment publié un rapport préliminaire sur l'enquête en grappes à indicateurs multiples d'après

laquelle 17 % des enfants en âge d'être scolarisés dans l'enseignement primaire n'étaient pas scolarisés en 2005 et en 2006. Cela représente environ 765 000 enfants, dont 61 % de filles, et ces chiffres ne tiennent pas compte de l'accroissement récent du nombre de réfugiés et de personnes déplacées. De même, les taux d'abandon, qui représentent plus de la moitié des taux de scolarisation, continuent d'augmenter : seul 34 % des filles et 43 % des garçons de la tranche d'âge concernée étaient scolarisés dans l'enseignement secondaire en 2005 et 2006.

35. Les 17 et 18 avril, le HCR a organisé à Genève une conférence internationale consacrée aux besoins humanitaires des personnes déplacées et des réfugiés dans les pays voisins de l'Iraq. Il a lancé un appel au Gouvernement iraquien et à toutes les parties concernées afin qu'ils trouvent d'urgence une solution durable, fondée sur la réconciliation nationale et le respect des droits fondamentaux et du droit humanitaire. La conférence a également reconnu que pour les pays qui avaient généreusement accueilli environ 2 millions d'Iraqiens, la présence de ces réfugiés constituait un lourd fardeau, et a demandé un accroissement de l'assistance bilatérale en leur faveur. Elle s'est félicitée de l'engagement du Gouvernement iraquien de débloquer 25 millions de dollars en faveur des Iraqiens déplacés et réfugiés. Le Gouvernement iraquien a reconnu que les réfugiés palestiniens étaient tout particulièrement vulnérables et a entrepris de renforcer leur protection. Il a également entrepris de fournir aux Iraqiens déplacés des documents d'identité afin qu'ils puissent avoir accès aux services essentiels. Les États-Unis, l'Union européenne, la Turquie, l'Allemagne et la France ont répondu à l'appel du Haut-Commissariat d'un montant de 60 millions de dollars.

36. Afin de répondre aux besoins essentiels de la population civile en Iraq, les organismes, fonds et programmes des Nations Unies continuent d'intervenir à chaque fois qu'ils le peuvent. L'accès à l'eau devient un grave problème pour les familles déplacées. Pour y répondre, l'ONU assure des distributions pour plus de 70 000 habitants dans six districts de Bagdad et deux dans le district de la province d'Anbar. Toutefois, cette action pourrait avoir à long terme comme conséquence de réduire les ressources en eau dans les zones environnantes. Le seul moyen de répondre aux besoins de l'ensemble de la population, y compris des personnes déplacées, serait de rénover et d'étendre les systèmes d'approvisionnement en eau, et d'en construire de nouveaux.

37. La nourriture est un besoin prioritaire pour de nombreuses personnes déplacées puisque, d'après les chiffres provisoires disponibles, 47 % d'entre elles n'ont pas accès au système public de distribution. Le Programme alimentaire mondial (PAM) continue de distribuer de la nourriture aux malades atteints de tuberculose, aux femmes enceintes et allaitantes, ainsi qu'aux enfants mal nourris et à leur famille dans l'ensemble du pays. D'après l'UNICEF, environ un enfant sur 13 pèse moins qu'il le devrait à son âge, et un sur cinq est d'une taille inférieure à ce qu'elle devrait être.

38. Les consultations avec les donateurs et le Gouvernement iraquien se sont poursuivies tout au long de la période afin de mobiliser un appui pour le Cadre stratégique de l'action humanitaire en Iraq élaboré par l'ONU et les organismes humanitaires. Le Groupe de travail humanitaire a participé à l'élaboration du plan d'opérations destiné à concrétiser le Cadre stratégique en précisant clairement les modalités de mise en œuvre et de coordination à mettre en place pour les futures actions humanitaires. Il importait en particulier d'élaborer des mécanismes de

coordination souples mais néanmoins efficaces, tenant compte des problèmes opérationnels, de recueillir des informations crédibles pour pouvoir véritablement planifier avec précision une réponse appropriée et d'élaborer une stratégie de plaidoyer, pour assurer un appui permanent de la part de toutes les parties prenantes, notamment en matière de protection.

39. Il faut également chercher à assurer des ressources suffisantes aux organisations non gouvernementales nationales et internationales, ainsi qu'aux organismes de l'ONU afin qu'ils puissent apporter sans retard une assistance humanitaire, en complément des mesures prises par le Gouvernement iraquien et de l'appui mobilisé par celui-ci pour assurer des services sociaux et une assistance de base aux populations vulnérables dans le pays. Au fur et à mesure que la stratégie destinée à faire face à la crise humanitaire se mettra en place, l'ONU devra définir comment renforcer sa capacité pour jouer dans ce domaine un rôle directeur et répondre ainsi aux demandes de plus en plus importantes. La première étape consistera à rétablir la présence du Bureau de la coordination des affaires humanitaires à Amman pour appuyer l'action de mon Représentant spécial adjoint et Coordonnateur de l'action humanitaire.

40. Par ailleurs, la MANUI et l'équipe de pays des Nations Unies continueront de mener à bien les programmes de reconstruction et de développement et de soutenir le Pacte international pour l'Iraq. Comme indiqué dans le plan d'action prioritaire commun, les activités de développement sont conçues dans une perspective à plus long terme ayant pour objectif de contribuer à la gouvernance, au renforcement des capacités et à l'offre de services de base en faveur de la population.

41. L'ONU contribuera à la création d'un secrétariat du Pacte afin de fournir au Gouvernement iraquien l'appui nécessaire pour suivre les progrès en vue de la réalisation des objectifs du Pacte aussi bien par le Gouvernement lui-même que par les agents d'exécution. Le but est non seulement d'accroître immédiatement la capacité du Gouvernement, mais également de transférer à plus long terme cette capacité aux organismes publics concernés en vue d'initiatives futures.

42. Ce n'est qu'avec l'assistance de la communauté internationale que l'Iraq, en cette période difficile, pourra concrétiser son énorme potentiel humain et économique. La stratégie de l'ONU, au cours de la période à venir consistera, d'une part, à fournir une assistance immédiate aux personnes déplacées et, d'autre part, à mettre en place des activités destinées à atteindre des objectifs à moyen et à long terme énoncés dans le Pacte international.

IV. Mécanisme des fonds internationaux pour la reconstruction de l'Iraq

43. Au 30 avril 2007, le montant total des contributions au Fonds d'affectation spéciale pour l'Iraq du Groupe des Nations Unies pour le développement, qui est l'un des deux guichets du Mécanisme des fonds internationaux pour la reconstruction de l'Iraq, se chiffrait à 1 milliard 167 millions de dollars. Au total, 148 projets, d'un montant de 1 milliard 20 millions de dollars avaient été approuvés. La mise en œuvre des projets continue de progresser, puisque le montant total atteint désormais 730 millions de dollars (72 % du montant total approuvé) et que 622 millions de dollars (61 % du montant total approuvé) ont été décaissés.

44. La cinquième réunion du Comité des donateurs du Mécanisme s'est tenue à Istanbul (Turquie), le 20 mars 2007. Elle a été précédée le 19 mars d'une réunion du Forum pour la reconstruction de l'Iraq qui a permis au Gouvernement iraquien de présenter aux donateurs ses priorités en matière de reconstruction. Ces réunions ont été accueillies par le Gouvernement turc, qui a également annoncé une contribution de 10 millions de dollars au Mécanisme, faisant ainsi de la Turquie un membre à part entière du Comité des donateurs.

45. Lors de la réunion du Comité des donateurs, l'ONU et la Banque mondiale ont présenté des rapports d'étape au sujet des programmes engagés, des résultats obtenus, des problèmes rencontrés et des enseignements tirés. Le Comité des donateurs a réaffirmé son appui en faveur du Mécanisme et conclu que celui-ci devrait rester un moyen important destiné à permettre aux donateurs d'appuyer la mise en œuvre du Pacte international pour l'Iraq. La décision d'assurer la succession du Canada en tant que Président du Comité des donateurs par l'Italie et l'Iraq permettra au Gouvernement iraquien de jouer un rôle directeur plus important. Je voudrais remercier l'Ambassadeur Michael Bell et le Gouvernement canadien de l'efficacité avec laquelle ils ont assuré la présidence du Mécanisme au cours des deux dernières années.

V. Questions de sécurité et questions opérationnelles

A. Évaluation de la situation en matière de sécurité

46. La situation en matière de sécurité demeure complexe et imprévisible et entrave fortement la présence et les activités de l'ONU en Iraq. Le fait le plus marquant au cours de la période considérée a été le risque accru de tirs indirects dans la Zone internationale. Ces attaques sont de plus en plus concentrées et précises, et consistent fréquemment en tirs de mortiers et de roquettes à quelques minutes d'intervalle. La Zone internationale a ainsi subi 17 attaques en mars, 30 en avril et 30 au cours des 22 premiers jours du mois de mai. Depuis le 22 février, ces tirs indirects auraient fait 26 morts. La situation est encore rendue plus compliquée par l'augmentation du nombre d'attentats à la voiture piégée à proximité des points de contrôle à l'entrée de la Zone. Les groupes armés qui opèrent à Bagdad ont fait la preuve de leur capacité à frapper des cibles stratégiques bien protégées, comme en témoigne l'attentat-suicide à l'intérieur du Parlement le 12 avril.

47. La situation générale en matière de sécurité pose un grave problème, notamment pour le personnel se trouvant à l'intérieur de la Zone internationale, où un couvre-feu et des restrictions aux déplacements ont été mis en place afin de limiter les risques. Les sorties à destination de bâtiments officiels situés en-dehors de la Zone sont effectuées sous la protection d'une escorte armée, selon des procédures bien rodées par la Mission. En raison des risques présentés par les tirs indirects, le personnel a temporairement été relogé dans des bâtiments mieux protégés. Toutefois, en dépit de ces diverses mesures, et de la formation suivie par le personnel de l'ONU, le risque est toujours considéré comme d'un niveau intermédiaire.

48. Le personnel recruté sur le plan national, partout en Iraq, est exposé à un risque élevé en particulier lors de ses déplacements entre domicile et lieu de travail. Au cours de la période considérée, un membre du personnel a été enlevé et un

second a été porté disparu dans un incident distinct. Tous deux rentraient de vacances à l'étranger et se trouvaient dans la province d'al-Anbar.

49. Si le nombre de victimes parmi la population civile à Bagdad a diminué, en revanche la Force multilatérale et les forces de sécurité irakiennes ont subi des pertes en hausse. Depuis le début de la mise en œuvre du plan de sécurité à Bagdad, elles tentent d'installer des avant-postes dans certains quartiers. Dans les zones à haut risque, ces points de contrôle sont souvent exposés à des attaques de groupes armés.

50. À Mosul et à Kirkouk, des insurgés continuent de recourir à une grande diversité de méthodes d'attaque contre les forces de sécurité et la population civile. Dans ces deux villes, les attentats à la voiture piégée contre des installations des deux partis kurdes sont fréquents. À Tal Afar, les nombreux attentats-suicides contre la population civile se sont traduits par une intensification des tensions intercommunautaires dans la région. Les récents attentats au camion piégé à Erbil et à Makhmour, à environ 70 kilomètres au sud-ouest d'Erbil, qui ont fait plusieurs centaines de victimes, sont peut-être le signe d'une détérioration de la situation dans des zones stables jusqu'alors.

51. Les opérations menées dans le cadre du plan de sécurité de Bagdad ont poussé les insurgés à mener une partie de leurs activités dans les provinces de Diyala Salah, al Dia et Tamim. Les incidents sont en baisse à Fallujah et à Ramadi, mais en augmentation dans des villes de moindre importance et les villages dans la Province d'Anbar, ce qui tient pour partie à l'intensification du conflit entre Al-Qaïda et les chefs tribaux. À Bassorah, l'augmentation du nombre de tirs indirects contre les installations de la Force multinationale et le Palais a provoqué une réduction de la présence de l'ONU. Le redéploiement de la Force multinationale, qui a quitté le Palais pour s'installer sur la base aérienne de Bassorah, avec pour conséquence l'impossibilité d'assurer une sécurité satisfaisante sur le site, a provoqué le retrait en avril de l'ensemble du personnel et du matériel encore présent sur l'île.

52. Les travaux de construction destinés à protéger les quartiers de la Mission à Bagdad contre les tirs indirects devraient se terminer bientôt. Toutefois, s'ils devraient renforcer sensiblement la protection du personnel de l'ONU, ils ne pourront résister à des impacts directs de munitions de plus gros calibre, telles que des roquettes de 107 millimètres et 122 millimètres, de plus en plus fréquemment utilisées. La seule solution durable au problème serait la construction rapide de bâtiments capables de résister à des impacts de munitions de gros calibre.

B. Bâtiments, logistique et appui

53. Offrir au personnel de l'ONU des bâtiments sûrs et appropriés reste une question prioritaire. Les bâtiments actuellement loués à Bagdad sont loin d'assurer la sécurité des conditions de travail. Au cours des prochains mois et des prochaines années, le seul moyen pour y parvenir serait de construire de nouvelles installations adaptées aux conditions très difficiles qui règnent à Bagdad. Ce n'est qu'à cette condition que la Mission des Nations Unies pourra intervenir efficacement au lieu d'avoir à réduire progressivement ses opérations en raison de risques trop importants. Par conséquent, j'ai l'intention de prendre les dispositions nécessaires à la construction rapide d'un nouveau bâtiment de l'ONU à Bagdad. Compte tenu des spécifications auxquelles il devra répondre, son coût de construction sera

nécessairement relativement élevé, mais il n'y a pas vraiment d'autre choix si l'on veut que la Mission puisse poursuivre ses opérations. J'ai l'intention, avec l'accord du Conseil de sécurité, d'en financer la construction au moyen du budget des missions politiques spéciales.

54. Le départ des forces multinationales du Palais de Bassorah s'est traduit par une réduction du périmètre de sécurité avec pour conséquence un retrait du personnel et des moyens de l'ONU le 28 avril 2007. L'installation d'une présence des Nations Unies sur un nouveau site à Bassorah est à l'étude. La Mission et l'Équipe de pays des Nations Unies étudient également la possibilité d'agrandir la base d'Erbil et d'étendre les opérations dans le nord de l'Iraq.

55. La Mission dispose toujours de bureaux à Koweït et à Amman à l'appui de ses opérations en Iraq mais il est prévu de regrouper les divers moyens à Amman d'ici à la fin de 2008 avec pour conséquence la fermeture à terme du bureau de Koweït.

56. Au 31 mai, le montant des nouvelles contributions annoncées au Fonds d'affectation spéciale d'appui à l'entité spécialement chargée d'assurer la sécurité de la présence des Nations Unies en Iraq s'élevait à 2,6 millions de dollars. Je remercie les Gouvernements allemand, finlandais, irlandais, luxembourgeois, néerlandais, polonais et suédois de leurs généreuses contributions. Toutefois, les contributions d'autres États Membres sont nécessaires pour que la force chargée d'assurer la sécurité de la présence des Nations Unies (« protection intermédiaire ») dispose de ressources suffisantes jusqu'à la fin de l'année.

57. En janvier 2007, le Gouvernement danois a fourni à la Mission un aéronef à voilure fixe qui a en partie facilité le transport de personnel et de matériel entre Amman, Erbil, Koweït et l'aéroport international de Bagdad. Les mouvements de personnel entre l'aéroport international de Bagdad et la Zone internationale ne s'effectuent qu'avec le soutien de la force multinationale. Le Danemark n'est pas en mesure de fournir l'aéronef au-delà de juin 2007. D'autres options, notamment l'utilisation d'hélicoptères de sociétés commerciales, sont à l'étude. Je remercie le Gouvernement danois de son soutien et je lance un nouvel appel aux États Membres afin qu'ils fournissent un appui aérien à la Mission.

C. Accords

58. L'Accord sur le statut de la Mission entre l'ONU et le Gouvernement iraquien a été signé en juin 2005 et entrera en vigueur après un échange de notes diplomatiques attestant de sa ratification. L'ONU a soumis sa note en 2005, mais le Gouvernement iraquien n'a toujours pas présenté la sienne. En conséquence, l'Accord n'a pas été ratifié, en dépit de nombreuses demandes. J'espère que cette ratification interviendra rapidement puisque l'Accord constitue une base juridique essentielle de l'action de l'ONU en Iraq.

59. Les protocoles prévus par l'Accord du 8 décembre 2005 entre l'ONU et le Gouvernement des États-Unis d'Amérique concernant la sécurité de la Mission d'assistance des Nations Unies en Iraq, sont pratiquement prêts. Toutefois, en raison de la rotation des responsables de la force multilatérale chargée de ce dossier, ils n'ont toujours pas été finalisés ni signés/reçus. J'espère que l'entrée en fonctions récente du nouvel officier de liaison de la force multinationale auprès de la Mission permettra de mener à terme le processus d'ici à la fin juillet.

VI. Observations

60. La persistance des violences politiques, sectaires et criminelles en Iraq a continué d'exercer des pressions considérables sur le tissu politique et social du pays. En dépit des efforts des forces de sécurité iraqiennes et multinationales, les progrès ne sont pas aussi rapides qu'on avait pu l'espérer lors du lancement des nouvelles initiatives en matière de sécurité, au début de 2007, comme en témoigne la persistance des attaques contre la population civile, les infrastructures et les institutions politiques telles que le Conseil des représentants.

61. Il ressort clairement de mes entretiens que les dirigeants iraqiens, les hauts responsables de la région et, plus généralement, la communauté internationale, ont de plus en plus clairement conscience que les problèmes complexes auxquels l'Iraq fait face sont interdépendants et qu'il est urgent de trouver une solution, dans l'intérêt de la région et du monde. Plusieurs initiatives témoignent d'une solidarité accrue face à l'impact de la crise en Iraq. La conférence sur les déplacés organisée en avril à Genève a marqué un premier pas important dans la recherche de solutions collectives à un problème de plus en plus aigu qui frappe l'ensemble de la région. De même, les participants à la réunion de Charm el-Cheikh (Égypte) le 3 mai 2007 à l'occasion du lancement du Pacte international pour l'Iraq, ainsi qu'à la réunion des États voisins, des cinq membres permanents du Conseil de sécurité et du Groupe des Huit le 4 mai, ont reconnu objectivement la nécessité d'un appui international concerté en faveur des efforts de réconciliation du Gouvernement iraqien. La décision d'activer les comités techniques des États voisins sur la sécurité, les personnes déplacées et l'offre énergétique a constitué une nouvelle preuve de la volonté de renforcer la collaboration au sujet de questions importantes pour l'Iraq et ses voisins. J'encourage tous ceux concernés à poursuivre dans cette voie et à rechercher de nouveaux moyens concrets d'encourager une coopération accrue face aux problèmes que connaît l'Iraq et aux problèmes régionaux connexes.

62. Les réunions de Charm el-Cheikh ont montré que la communauté internationale, tout en étant consciente de la complexité de la situation est prête à faire preuve de sa solidarité avec l'Iraq. Il revient désormais aux dirigeants iraqiens de mettre en œuvre les engagements pris en faveur de la population. Compte tenu de la persistance de la violence, qui met à rude épreuve l'unité du pays, une intensification du dialogue national est nécessaire pour renforcer la confiance. L'ONU se tient prête à soutenir le Gouvernement iraqien à cet égard.

63. Le processus d'examen de la Constitution et les travaux du Conseil des représentants offrent l'occasion d'élargir le dialogue politique. Il convient de féliciter le Comité chargé de l'examen de la Constitution pour son action constructive. Ses recommandations pourraient apporter une solution à certaines des insuffisances perçues de la Constitution, mais n'abordent toutefois pas certaines questions importantes, ce qui a freiné les progrès au sujet d'autres dispositions législatives essentielles telles celles concernant les hydrocarbures, les élections provinciales, la dé-baathification et l'amnistie. Il convient toutefois de se féliciter de la création d'une Haute Commission électorale indépendante.

64. Le processus politique en Iraq entre dans une phase extraordinairement délicate. Il implique des efforts pour établir des passerelles entre les divers groupes ainsi que des mesures destinées à stabiliser le pays. Par conséquent, les questions qui posent problème, tels que le référendum au sujet de Kirkouk et d'autres régions

faisant l'objet d'un différend, doivent être abordées avec précaution. Les solutions qui seront adoptées devront être le résultat d'un dialogue national, de la recherche patiente du compromis, et s'inscrire dans le cadre de la Constitution.

65. Comme on a pu le constater lors des préparatifs des réunions de Charm el-Cheikh, l'ONU reste déterminée à venir en aide au Gouvernement iraquien. Des voix de plus en plus nombreuses se sont faites entendre pour qu'elle joue un rôle plus important. Si la situation le permet, je pourrais envisager un développement du rôle et de la présence de l'ONU en Iraq. Toutefois, des indications claires du Conseil de sécurité et du Gouvernement iraquien seront indispensables à cet effet, et une coordination plus étroite avec les principaux partenaires internationaux serait par ailleurs souhaitable. En particulier, il faudrait mettre en place les conditions opérationnelles nécessaires, c'est-à-dire des mécanismes appropriés de protection et de sécurité, un appui aérien et construire des installations qui assurent la sécurité du personnel. Je remercie vivement les États Membres qui ont contribué aux opérations des Nations Unies en Iraq, que ce soit financièrement, en fournissant des moyens techniques ou en assurant la protection du personnel. J'espère que le Conseil de sécurité et les États Membres continueront de soutenir énergiquement, sur le plan politique comme sur le plan logistique, la présence de l'ONU en Iraq.

66. Je souhaite saisir l'occasion qui m'est donnée pour remercier mon Représentant spécial pour l'Iraq, Ashraf Jehangir Qazi, de son action, ainsi que le personnel national et international de la Mission et celui des organismes, programmes et fonds des Nations Unies pour la façon avec laquelle ils s'acquittent de leurs tâches. Enfin, je voudrais également remercier mon Représentant spécial adjoint pour l'Iraq, Jean-Marie Fakhouri, qui quittera la Mission le 30 juin, pour ses services et son action inestimables dans des conditions extrêmement difficiles. Son action contribuera durablement à la fourniture d'une aide humanitaire, ainsi qu'aux activités de développement et de reconstruction en Iraq, et je lui souhaite un plein succès dans ses nouvelles activités.
